

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Clivaz Cherryl

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Politique de stationnement Bornes de recharge électrique

Texte de l'intervention

La Municipalité s'est fixée comme objectif de législature de réviser la politique de stationnement.

Durant la précédente législature des interventions concernant l'installation de bornes de recharge électrique ont eu lieu.

La Municipalité n'a pas la volonté d'équiper les places de stationnement publiques en bornes de recharge électrique, ce qui ne signifie pas forcément sur le principe qu'elle est opposée à ce que des prestataires privés s'en chargent.

Pour lutter contre le réchauffement climatique (émission CO2), le passage à l'électromobilité est un des moyens mis en avant pour y parvenir.

Comme la politique de stationnement doit être révisée, l'installation de bornes de recharge électrique pourrait être prise en considération dans cette réflexion.

Conclusion

La Municipalité est-elle disposée à intégrer dans sa réflexion l'installation de bornes de recharge électrique ?

La Municipalité est-elle disposée à prendre contact avec des prestataires externes pour l'installation de bornes de recharge électrique ?

Collombey-Muraz, le 1^{er} septembre 2025

1^{er} signataire :

